

Développement Social des Quartiers DSQ Palente/Orchamps - Mission des architectes et plasticiens - Plan de financement

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de la réalisation des études préalables pour les aménagements extérieurs et de proximité des immeubles (place des Tilleuls, place des Orchamps, entrée de la ville par le boulevard Nord), l'équipe d'architectes LAFFLY-SCARANELLO a été mandatée par la Ville (délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 1988).

Aujourd'hui, la phase opérationnelle du DSQ nécessite la réalisation de projets complémentaires sur les cités HLM portant sur les points suivants dans le cadre de la mise en place de l'avant-projet :

1. Renforcement de l'unité «parc» de verdure de l'îlot Gounod-Berlioz

- paysager la place des Orchamps en «square» intégrant des espaces légers de rencontres et de détente,

- interrompre la circulation automobile traversant les immeubles en vis-à-vis,

- traiter des immeubles vis-à-vis en «architecture-patio» coupant les deux espaces situés de part et d'autre de la rue Berlioz,

- traiter un socle «pied d'immeuble» en belvédère dans la rue Gounod et réorganiser les circulations,

- traiter le square Berlioz.

2. Reprise de la place des Tilleuls

- créer un espace piétonnier au Nord, reliant la cour de la MJC à la place,

- conforter une coursive ou un déambulatoire reliant les commerces au Sud, la poste à l'Ouest et le socle du square en direction de la MJC (éventuelle création d'un bar),

- reprendre légèrement le parking place du Marché (structure de végétaux).

3. Reprise des espaces de pré-habitation des LOPOFA

- réorganiser des parkings et circulation,

- créer des aires de jeux,

- plantations avec renforcement paysager du boulevard en entrée de ville.

Ces trois projets de reprise des extérieurs nécessitent une étude plus approfondie associant l'équipe d'architectes qui a déjà travaillé (MM. LAMY et SCARANELLO) et un artiste plasticien afin de faire rentrer ce quartier «banal» dans un processus d'identification urbaine :

- par la valorisation plastique et culturelle d'espaces publics significatifs :

* la place des Tilleuls, par exemple : porte d'accès liant l'espace culturel MJC à l'espace commercial, etc.,

* square des Orchamps, par exemple : liaison de la cour urbaine «Gounod» au square par le traitement d'un «mur façade», etc.,

* signalisation de l'entrée de ville le long du boulevard Nord par le traitement des espaces de proximité devant faire protection aux immeubles : clôture intégrant une démarche plastique globale (forme, matière, couleur, graphisme, plantations...),

- par la recherche « polychrome » des façades d'immeubles, etc.

Le plan de financement proposé sera :

1. Dépenses

- honoraires d'architectes et de plasticien	95 500 F
- frais de fonctionnement	94 500 F

	190 000 F

2. Recettes

- subvention du Ministère de la Culture et de la Communication	94 500 F
- participation de la Ville de Besançon	95 500 F

	190 000 F

Pour la participation de la Ville, il convient de préciser que 10 000 F sont inscrits au Budget Primitif 1989, chapitre 908.0/132.88026.30100.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les missions définies ci-dessus,
- approuver le plan de financement de la mission confiée aux équipes d'architectes et de plasticiens, dans le prolongement des études préalables, engagées en 1989,
- autoriser M. le Député-Maire à signer les conventions à intervenir entre la Ville, l'équipe d'architectes et l'équipe de plasticiens,
- solliciter la subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant, dès réception de l'arrêté attributif, en recettes, une somme de 94 500 F au chapitre 908.0/1051.88026.30100 et en dépenses un crédit d'égal montant au chapitre 908.0/132.88026.30100,
- s'engager à inscrire au budget primitif 1990 un crédit de 95 500 F pour la part restant à la charge de la Ville.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.